



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 23 mars 2023

INFLUENZA AVIAIRE : Levée des zones de contrôles temporaires

En février 2023, plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), identifié sur deux mouettes rieuse morte, à Darney dans les Vosges puis sur la commune de Vaivre-et-Montoille.

Dans ce contexte, une zone de contrôle temporaire (ZCT) autour du lieu de découverte de l'oiseau infecté ainsi que la zone à risque particulière de la vallée de la Saône (zone humide), soit au total 210 communes de la Haute-Saône, a été instaurée afin de prévenir l'apparition de l'influenza aviaire dans les élevages.

Depuis plus de 21 jours, l'absence de détection du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène dans les 210 communes de la Haute-Saône concernées, indique une évolution favorable de la situation épidémiologique en matière de circulation virale dans la faune sauvage, il convient désormais de procéder à la levée des mesures.

Néanmoins, l'ensemble du territoire national étant toujours en **niveau de risque élevé** vis-à-vis de l'IAHP, il est rappelé que **des mesures de biosécurité** doivent être appliquées en tout lieu, par tout propriétaire ou détenteur de volailles ou d'oiseaux captifs, à savoir :

- Procéder à la mise à l'abri des animaux détenus ou à leur isolement par des filets, de tout contact avec des oiseaux sauvages ;
- Abreuver et nourrir, strictement à l'intérieur des bâtiments, quelle que soit la nourriture ;
- Interdire tout accès aux points d'eau, sauf s'ils sont intégralement sous filet ;
- Utiliser des chaussures et vêtements dédiés pour accéder l'exploitation ;
- Surveiller quotidiennement les oiseaux et signaler sans délai à un vétérinaire tout comportement anormal ou tout signe de maladie de ces derniers.

RAPPEL : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente pas de risque pour l'Homme.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  